

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 6 juillet 2017

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Jacques BESNAÏNOU représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Richard FINDYKIAN - Monique CORDIER représentée par Solange BIAGGI - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Yves MORAINÉ représenté par Martine RENAUD - Claude PICCIRILLO représenté par Bernard JACQUIER - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Maxime TOMMASINI représenté par Bruno GILLES - Cédric URIOS représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DDA 005-787/17/CT

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'environnement et paiement de leurs cotisations 2017

Information du Conseil de Territoire

DEE 17/15526/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire

Par délibération du Bureau du 15 décembre 2016, la Métropole a décidé d'adhérer à plusieurs associations en matière d'Environnement présentant un intérêt soit en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international.

Une analyse a été réalisée afin d'identifier les associations présentant un intérêt à l'échelle de la métropole et celles ayant un périmètre d'actions sur un ou plusieurs territoires de la Métropole. Un partage est ainsi proposé entre un renouvellement d'adhésion à l'initiative des Conseils des territoires et financé par le budget qu'ils pilotent (État Spécial du Territoire) et un renouvellement d'adhésion au titre de la délégation Stratégie Environnementale, Plan Climat et Prévention des Risques porté par la centralité de la Métropole.

Par ailleurs, un travail a été engagé afin d'examiner les montants de cotisation demandés vis-à-vis des avantages procurés par cette adhésion et de redéfinir, si nécessaire, avec les représentants de l'association, leur périmètre d'intervention et les services dont bénéficie la Métropole, la place que prendra la Métropole au sein de la gouvernance de l'association. Cette négociation est en cours et peut nécessiter des modifications structurelles des associations : modifications des statuts et éventuellement de la représentation, adaptation du règlement intérieur... Un ajustement en 2017 est ainsi proposé pour certaines d'entre elles vis-à-vis de la cotisation 2016.

En conséquence, et au regard des partenariats engagés depuis plusieurs années avec certains de ces organismes, il est proposé de procéder aux adhésions 2017 suivantes :

- AIR PACA dont l'objet est de gérer un observatoire relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L220-2 du Code de l'Environnement sur le territoire correspondant à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux et elle assure toutes prestations de conseil et/ou de recommandations auprès de tout public pour un montant de cotisation de 472.398 € pour 2017.

Montant de la participation du Conseil de Territoire Marseille Provence : 239 500€.

- L'association « Bâtiments Durables Méditerranéens » dont l'objet est la prise en compte des exigences du développement durable dans l'acte de construire, de réhabiliter et d'aménager, principalement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de cotisation de 20.000 € pour 2017.

Montant de la participation du Conseil de Territoire Marseille Provence : 8 000€.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

- Le Réseau PACA 21 dont l'objet est de promouvoir les Chartes de l'Environnement et les Agendas 21 en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de cotisation de 13.904€ pour 2017.

Montant de la participation du Conseil de Territoire Marseille Provence : néant

- Le Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles (S3PI) PACA dont l'objet est d'être un outil de gestion au service des membres du S3PI (État, Collectivités, industriels, associations, experts), permettant la mise en œuvre des actions définies par le Conseil d'Orientation du S3PI (dans les domaines de la qualité de l'air, du bruit et les questions sanitaires, les risques technologiques, les effluents industriels...) pour un montant de cotisation de 15.000 € pour 2017.

Montant de la participation du Conseil de Territoire Marseille Provence : néant

- L'Observatoire Régional de l'Énergie Climat Air (ORECA) dont l'objet est de récolter les données sur l'Énergie, le Climat et l'Air à l'échelle régionale, les mettre en forme et diffuser ces informations et de lancer des études pour un montant de cotisation de 1.000 € pour 2017.

Montant de la participation du Conseil de Territoire Marseille Provence : néant

- Le CYPRES (Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs) dont l'objet est de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et aider les industriels et les collectivités locales et territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques. Leur activité concerne quatre domaines : l'information préventive, la concertation, la communication et la formation pour un montant de cotisation de 30.000 € pour 2017.

Montant de la participation du Conseil de Territoire Marseille Provence : 7 488€.

- Le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former sur le thème de la protection de l'environnement sonore pour un montant de cotisation de 2.120 € pour 2017.

Montant de la participation du Conseil de Territoire Marseille Provence : 2 000€.

Un tableau récapitulatif précise le montant pris en charge en 2016 à titre comparatif et la contribution du Conseil de Territoire pour l'année 2017.

ORGANISME (nom de la structure)	Objet	Modalités de calcul de la cotisation ou de la participation	Montant de cotisation 2016 pour l'ensemble de la Métropole AMP	cotisation prév. 2017	Cotisation CT Marseille Provence
AIR PACA	"... Notamment elle gère un observatoire relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L220-2 du code de l'environnement sur le territoire correspondant à la région Provence-Alpes -Côte d'Azur, elle communique publiquement sur les inf	Calcul au nombre d'habitant avec des seuils en fonction de la population totale.	472 398,00 €	472 398,00 €	239 500 €
Association bâtiments durables méditerranéens (Envirobat-BDM)	"L'association a pour but de participer à la généralisation de la prise en compte des exigences du développement durable dans l'acte de construire, de réhabiliter et d'aménager principalement en région Provence Alpes Côte d'Azur"	Au nombre d'habitants par tranche de population	8.000€	20.000 €	8.000€
Réseau PACA 21	promouvoir les chartes de l'Environnement et les Agendas 21 en Provence Alpes Côte d'Azur	part fixe : 100 € et part variable 0, 01 € par habitant avec un plafond en cours détermination	13.904 €	13.904 €	0 €
SPPPI - Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles - Conseil d'orientation élargi	Cette association est un outil de gestion au service de S3PI. Elle assure la gestion , l'organisation , le fonctionnement du S3PI sur la base des orientations et décisions du Conseil d'orientation et du bureau du S3PI PACA Association support juridique de	Fixée par décision du Bureau permanent du S3PI	10.300 €	15.000€	0 €
CYPRES	Promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et aider les industriels et les collectivités locales et territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques. Notre activité concerne quatre domaines : l'in	Au prorata de la population des communes adhérentes au sein de l'intercommunalité	36.375€	30.000€	7 488 €
Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB)	Ses missions sont d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former sur le thème de la protection de l'environnement sonore.	forfaitaire	4 120,00 €	2 120,00 €	2 000 €
Observatoire Régional de l'Energie, Climat, Air	Charger de récolter les données sur l'Energie, Climat, Air à l'échelle régionale, les mettre en fforme et diffuser ces informations. Peut lancer des études. Dispositif dépendant de Conseil Régional PACA pas de personnalité juridique	forfaitaire	1 000,00 €	1 000,00 €	0 €

Le travail engagé par l' élu de la Métropole délégué à la Stratégie Environnementale, Plan Climat et Prévention des Risques et les services métropolitains, se prolongera sur l'année 2017 en lien avec les élus désignés pour siéger au sein de ces associations afin d'évaluer les services rendus par celles-ci et vérifier l'intérêt de continuer à adhérer à ces organismes au titre de la Métropole pour les prochaines années.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le projet de délibération métropolitain « Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'Environnement et paiement de leurs cotisations 2017 ».

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit être informé du projet de délibération métropolitain « Adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'Environnement et paiement de leurs cotisations 2017 »

DELIBERE

Article unique:

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération métropolitain « Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'Environnement et paiement de leurs cotisations 2017 ».

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC